

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE n° 02/2020

SEANCE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 À 14H30

Présents :

Madame BEAUJARD Maryse, représentante des familles
Madame CARDINE Elisabeth, représentante des familles
Monsieur ENAULT Philippe, représentant des familles
Monsieur LEQUERTIER Michel, représentant de la mairie de Magneville
Madame LEVEEL Brigitte, présidente du Conseil de la Vie Sociale de Magneville
Madame QUINET Martine, représentante des familles

Absents - Excusés :

Madame DUREL Claude, représentante de l'association du site de Saint Sauveur le Vicomte
Madame ENAULT Simone, représentante des familles
Madame LEFAUCONNIER Anne, représentante du personnel
Madame THEBAUD Catherine, représentante des familles

Assistaient également :

Monsieur LEBRETON Bertrand, directeur
Madame LEGRAND Delphine, cadre de santé



Monsieur LEBRETON annonce la désignation de Madame LEROSSIGNOL Françoise en tant que nouvelle Présidente du Conseil d'Administration suite au départ de Monsieur Patrice PILLET.

Questions diverses : Monsieur ENAULT demande où en est le projet de fusion avec l'EHPAD de Bricquebec ? Monsieur LEBRETON répond que la démarche est en suspens et qu'il ne sent pas de réelle volonté de la part de l'EHPAD de Bricquebec d'aller vers un regroupement. Il avance aussi des difficultés liées à la différence de statuts juridiques entre les structures (Fonction publique territoriale Vs Fonction publique hospitalière) mais ce projet de fusion reste un souhait fort des Autorités. Monsieur LEBRETON relève aussi que cette fusion ne présente pas financièrement d'intérêt pour l'EHPAD les LICES JOURDAN.

Approbation du PV du CVS du 24 juin 2020

Les membres présents après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la dernière réunion restreinte du Conseil de la Vie Sociale qui s'est tenue en juin en plein contexte d'épidémie de COVID-19.

Point sur la situation épidémique (Covid-19)

La situation est préoccupante sur le secteur. Il y a des cas « contact » dans le personnel qui se fait systématiquement tester. A ce jour, tous les tests se sont révélés négatifs. La situation est donc inquiétante mais l'établissement est prêt et dispose de matériel de protection.

Une personne peut venir pour l'instant rendre visite en chambre à un résident par jour. Certaines familles ne sont pas toujours disciplinées pour le respect des gestes barrières.

Néanmoins, une préoccupation existe quant à la gestion du personnel face au risque d'absentéisme important du personnel

Une campagne de dépistage massif par tests antigéniques va avoir lieu à partir du 2 novembre pour le personnel.

Un souhait est émis par les familles d'organiser une visite sur un jour de weekend pour les personnes qui travaillent. En compensation on pourrait restreindre les plages de visites sur semaine. Monsieur LEBRETON répond qu'il va réfléchir à la faisabilité d'une telle organisation en fonction des moyens dont il dispose.

Les familles se proposent de venir aider si besoin.

Les informations seront prochainement transmises par mailing. Monsieur LEBRETON va mettre en place un dispositif de contact rapide avec les familles par SMS.



Les Lices
Jourdan

St-Sauveur-le-Vicomte
Magneville

EHPAD & SSIAD

Point CPOM

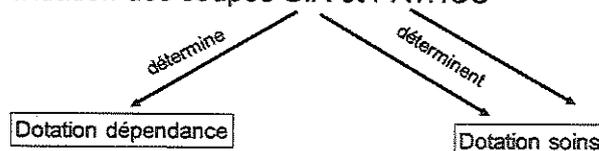
Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) sera négocié en fin d'année et début 2021.



POINT CPOM

CVS restreint
28 Octobre 2020

Validation des coupes GIR et PATHOS



Résultats : GIR moyen pondéré et PATHOS moyen pondéré
GMP : 745 – PMP : 214

Négociation des objectifs et des moyens → décembre 2020
(plan investissement et plan de financement)

Signature du contrat : 1^{er} trimestre 2021
(dotations fixées pour 5 ans)

En fonction des nouveaux scores de dépendance, la dotation en soins supplémentaire représenterait entre 130 et 150 000 € par an mais l'écart de dotation ne serait comblé que de manière progressive sur 5 ans.

Dans le cadre du CPOM, il faut maintenant réfléchir aux types d'investissements à réaliser pour les prochaines années et surtout définir comment les financer. L'établissement de Saint Sauveur a plus de 20 ans et il y a beaucoup d'aménagements à prévoir tel que le système informatique qui devient obsolète.

Des axes d'amélioration de la qualité seront programmés pour les 5 prochaines années comme par exemple autour des thèmes de la bientraitance et du bien-être au travail.

Des moyens humains supplémentaires vont être négociés comme :

Temps d'animatrice sur Magneville : (0,5 ETP)

Pérenniser le deuxième poste de nuit sur Magneville : (0,25 ETP)

Pérenniser le temps d'infirmière le week-end sur les 2 sites : (0,75 ETP)

Temps de diététicienne : (0,2ETP)

Transformation d'1/4 de poste administratif (0,25 ETP) pour un temps de référent qualité.



**Les Lices
Jourdan**

St-Sauveur-le-Vicomte
Magneville

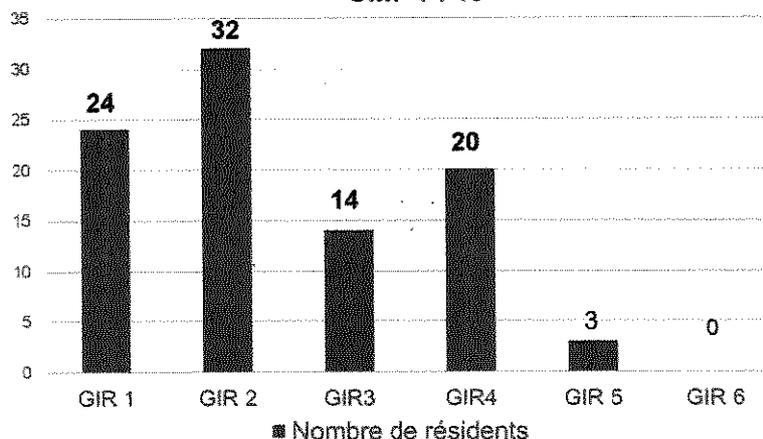
EHPAD & SSIAD



CPOM 2021 Profil des résidents

CVS révisé
28 Octobre 2020

GMP : 745



On note un niveau élevé de dépendance pour les actes de la vie courante. Cette donnée est à mettre en corrélation avec la moyenne d'âge des résidents (88 ans). Le profil des résidents a beaucoup changé depuis une dizaine d'année surtout sur le site de Magneville.



BP 2021 section Hébergement

CVS révisé
28 Octobre 2020

Dépenses globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	381 845,44	379 750,00	379 450,00
Groupe 2	1 140 183,58	1 101 939,26	1 121 794,49
Groupe 3	529 670,48	486 914,56	462 539,49
Reprise déficit			
Total	2 051 699,50	1 968 603,82	1 963 783,98
Recettes globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	1 842 047,67	1 845 521,48	1 841 896,45
Groupe 2	131 594,37	59 194,81	58 000
Groupe 3	387 653,17	63 887,53	63 887,98
Total	2 361 295,21	1 968 603,82	1 963 783,98
Résultats	+ 309 595,71	0	0

Sous réserve de validation dans le cadre du CPOM

Les charges d'exploitation augmentent et particulièrement celles d'électricité et de gaz. Pour information, tout le sous-sol et les vides sanitaires des 2 sites ont été isolés dans le cadre du programme national d'isolation énergétique des bâtiments publics (C2E).

Evolution du Prix de journée hébergement

2018			2019			2020			2021		
MAG	SSLV	MOY									
58,76	53,56	55,24	57,87	53,56	55,00	56,60	53,81	54,71	56,70	53,91	54,81

54,77€
année pleine

Nombre de journées Hébergement : 33 605 → 1 841 896,45 €
(tx occupation 99%)

*Sous réserve de validation
dans le cadre du CPOM*

Nombre de journées DEP = 33 266
tx Occupation 98% GMP validé 2020 : 745

Talon dépendance GIR 5-6 2021 = 5,69 € - GMP = 745

(Talon dépendance 2020 GIR 5-6 = 5,62 €)

Pour 2021, le prix moyen hébergement sur les deux établissements est proposé à 54,81 €.

Ce tarif sera certainement modulé dans le cadre du CPOM et lors de la formalisation de l'EPRD en juin 2021.

Dotation dépendance prévisionnelle	
Base 01/01/2020 :	594 977,34 €
Budget cible 2021 :	592 652,40 €
Actualisation :	0
Ecart au plafond :	- 2 326,94
Base 01/01/2021 :	592 652,40€

→ GMP 745

	2019 (EPRD)	2020 EPRD	2021 EPRD
Dotation dep	595 752,99	594 977,35	592 652,40
GMP retenu	723	759	745

Le talon dépendance prévisionnel à la charge des résidents est évalué en légère hausse de + 7 cts d'euro par jour.

Le montant des frais de séjour à la charge des résidents pour 2021 est de 54,81 € + 5,69 € soit un coût journalier total de 60,50 € en hausse de 11 cts d'euros par jour par rapport à 2020. Chiffre pour 2020 qui était légèrement minoré car calculé sur 366 jours en raison



**Les Lices
Jourdan**

EHPAD & SSIAD

St-Sauveur-le-Vicomte
Magneville

d'une année bissextile. Ce tarif risque de subir une légère variation dans le cadre de la négociation du CPOM.



**Les Lices
Jourdan**

EPRD 2020 : Section dépendance

Conseil d'administration
27 Octobre 2020

Dépenses globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	29 921,69	30 781,84	43 712,10
Groupe 2	581 410,75	541 755,60	528 155,39
Groupe 3	18 737,31	22 439,90	20 784,91
Reprise déficit			
Total	627 069,75	594 977,34	592 652,40

Recettes globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	582 315,89	594 977,34	592 652,40
Groupe 2	45 651,20		
Groupe 3	1 580,79		
Total	629 547,88	594 977,34	592 652,40
RESULTAT	+ 2 478,13	0	0

Les recettes de la section dépendance (groupe 1 des recettes) sont en baisse depuis plusieurs années en raison d'une convergence des tarifs. 592 652,40 € correspond à la dotation qui va être versée les 5 prochaines années, sans actualisation prévue liée à l'augmentation du coût de la vie et de l'évolution de la masse salariale.



**Les Lices
Jourdan**

EPRD 2021 : Dotation soins

CvS restreint
28 Octobre 2020

Dotation soins prévisionnelle
Base 01/01/2020 : 1 415 501,11€
Actualisation (1,1%) : 15 570, 51
Ecart au plafond : 31 049,31
Base 01/01/2021 : 1 462 120,93 €

2019 (ERRD)	2020 (EPRD)	2021 (EPRD)
1 389 291,49	1 415 501,11	1 462 120,93

GMP 745 – PMP 214



**Les Lices
Jourdan**

EHPAD & SSIAD
St-Sauveur-le-Vicomte
Magneville

La dotation soins devrait quant à elle, augmenter progressivement dans les prochaines années dans le cadre du CPOM.



EPRD 2021 : Section soins

CVS restreint
28 Octobre 2020

Dépenses globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	111 386,03	101 206,82	114 812,82
Groupe 2	1 297 760,52	1 320 922,06	1 277 565,44
Groupe 3	56 659,63	96 569,67	69 742,67
Reprise déficit			
Total	1 465 806,18	1 518 698,55	1 462 120,93

Recettes globales (€)			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	1 430 676,24	1 518 698,55	1 462 120,93
Groupe 2	37 847,51		
Groupe 3			
Total	1 468 523,75	1 518 698,55	1 462 120,93
RESULTAT	+ 2 717,57	0	0

L'EPRD 2021 se décompose ainsi et est présenté à l'équilibre financier :



EPRD 2021 EHPAD

CVS restreint
28 Octobre 2020

Dépenses globales			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	520 153,16	511 738,66	537 974,92
Groupe 2	3 019 354,85	2 964 616,92	2 927 515,32
Groupe 3	605 067,42	605 924,13	553 067,07
Reprise déficit			
Total	4 144 575,43	4 082 279,71	4 018 557,31

Recettes globales			
	2019 (ERRD)	2020 (EPRD Exe)	2021 (EPRD)
Groupe 1	3 855 039,80	3 959 197,37	3 896 669,78
Groupe 2	215 093,08	59 194,81	58 000
Groupe 3	389 233,96	63 887,53	63 887,53
Total	4 459 366,84	4 082 279,71	4 018 557,31
Résultat	314 791,41	0	0



EPRD 2021 : Synthèse

EPRD 2021 SYNTHÈSE					
	TOTAL	Hébergement	Dépendance	Soins	SSIAD
Recettes	4 356 912,86	1 963 783,98	592 652,40	1 462 120,93	338 355,55
Dépenses	4 356 912,86	1 963 783,98	592 652,40	1 462 120,93	338 355,55
Résultat comptable prévisionnel	0	0	0	0	0
Reprise déficit	0	0	0	0	0

Informations diverses :

A compter du 01 janvier, les frais de séjour seront facturés à terme à échoir, c'est-à-dire en début de mois. Cette modalité mise en place dans de nombreux établissements vise à soulager la trésorerie des établissements en faisant diminuer le Besoin en Fonds de Roulement (différence entre les créances et les dettes d'exploitation) qui génère pour l'établissement un décalage de trésorerie.

Facturation des frais d'hébergement à terme à échoir

Les frais de séjour sont facturés mensuellement soit à l'usager, soit à la famille, soit à l'aide sociale.

La facturation est établie à **terme à échoir**, soit le premier jour de chaque mois (article R314-186 et R131-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Objectif : diminuer le besoin en fond de roulement et améliorer de ce fait, la trésorerie de l'établissement.

(BFR au 31/12 = 238 166 €)

Point COVID

Restrictions des visites depuis le vendredi 23 octobre.
(1 visite/jour / résident)

Tests réalisés en interne



Les Lices
Jourdan

EHPAD & SSIAD

St-Sauveur-la-Vicomte
Magneville



Les Lices

Jourdan

EHPAD

St-Sauveur-la-Vicomte

Magneville

CVS restant
28 Octobre 2020

Convention de délégation Mandataire judiciaire

L'article L 472-5 du CASF dispose que les ESMS dont la capacité permanente est de 80 places ou plus sont tenus de désigner 1 ou plusieurs agents **comme Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)** pour exercer les mesures de protection qui leur sont confiées par l'autorité judiciaire compétente.

Pour satisfaire à cette obligation, les établissements peuvent avoir recours aux prestations d'un autre établissement par voie de convention.

Convention signée avec la Fondation Bon Sauveur

Redevance annuelle (re-facturable au résident)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00.

La Présidente,
B. LEVEEL

